

**BOURG-LÈS-VALENCE**

**BUDGET PRIMITIF  
2022**

**Conseil Municipal du 9 février 2022**

# Présentation synthétique du budget primitif 2022

## Fonctionnement

Recettes totales BP 2022	Dépenses totales BP 2022
20 550 300,00 €	20 550 300,00 €

Pour mémoire, au BP 2021, les dépenses et recettes de fonctionnement étaient équilibrées à hauteur de : 19 782 837 €.

**Un BP 2022 en hausse de 3,88%.**

## Investissement

Recettes totales BP 2022	Dépenses totales BP 2022
14 490 306,00 €	14 490 306,00€

Pour mémoire, au BP 2021, les dépenses et recettes d'investissement étaient équilibrées à hauteur de : 7 270 335 €.

# Equilibre budgétaire- BP 2022

Recettes : 35,04 M€

Dépenses : 35,04 M€

FONCTIONNEMENT

20,55 M€

Impôts et taxes - ch.73  
15,85 M€ (77%)

Dotations et participations-ch.74  
2,37 M€ (12%)

Autres recettes-ch.70,75,76,77,013  
/ 1,59 M€ (8%)

Opérations d'ordre – ch. 042 / 0,73 M€

INVESTISSEMENT

14,49 M€

Opérations d'ordre – ch. 040 / 1,78 M€

Recettes d'investissement (FCTVA,  
TA, subventions) – ch. 10,13,45  
4,27 M€

Emprunt – ch.16  
8,44 M€

Frais généraux – ch.011  
4,26 M€ (20%)

Charges de personnel – ch.012  
12,2 M€ (59%)

Autres dépenses-ch.014,65,66,67  
2,3 M€ (11%)

Opérations d'ordre – ch. 042 / 1,78 M€

Opérations d'ordre – ch. 040 / 0,73 M€

Remboursement dette – ch.16  
1,12 M€

Dépenses d'équipement –  
ch.204,20,21,23,45  
12,64 M€

# Les recettes de fonctionnement – BP 2022

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021 (en%)
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	245 600,00 €	280 000,00 €	14,01 %
70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	1 216 614,00 €	1 171 785,00 €	-3,68 %
73 IMPOTS ET TAXES	15 952 404,00 €	15 851 765,00 €	-0,63 %
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 583 248,00 €	2 374 200,00 €	49,96 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	144 960,00 €	131 500,00 €	-9,29 %
<b>sous-total Recettes de gestion courante</b>	<b>19 142 826,00 €</b>	<b>19 809 250,00 €</b>	<b>3,48 %</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	250,00 €	250,00 €	0,00 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00 €	10 800,00 €	116,00 %
<b>sous-total Recettes Réelles de fonctionnement</b>	<b>19 148 076,00 €</b>	<b>19 820 300,00 €</b>	<b>3,51 %</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	634 761,00 €	730 000,00 €	15,00 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 782 837,00 €</b>	<b>20 550 300,00 €</b>	<b>3,88 %</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 3,51%.

# Les recettes de fonctionnement

## Focus lié aux réformes fiscales

Jusqu'en 2020

Chapitre 73

Compte 7311 – contributions directes

### Taxes locales

Taxe d'habitation

Taxe foncière bâtie

Taxe foncière non-bâtie

À partir de 2021

Chapitre 73

Compte 7311 – contributions directes

### Taxes locales

Taxe résidences  
secondaires

Taxe foncière bâtie

Coefficient correcteur

Taxe foncière non-bâtie

Chapitre 74

Compte 74834 – compensations TFPB

### Compensations fiscales

Abattement 50% locaux industriels

# Les recettes de fonctionnement – BP 2022

## Focus lié aux réformes fiscales

En 2021 beaucoup de changements sont intervenus en matière de fiscalité :

- la disparition de la Taxe d'Habitation des produits fiscaux des communes,
- son remplacement par la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties,
- l'application d'un coefficient correcteur,
- et la mise en œuvre d'un abattement de 50% des bases locatives des établissements industriels.

Ce dernier point génère un transfert important de recette du chapitre 73 - impôts et taxes vers le chapitre 74 - dotations et participations.

	BP 2021 voté	BP 2021 retraité	BP 2022	Évolution BP2022/ BP 2021 retraité
<b>Chapitre 73</b>	<b>15 952 404 €</b>	<b>15 119 904 €</b>	<b>15 851 765 €</b>	<b>4,84%</b>
<i>dont compte 73111 – contributions directes</i>	9 602 632 €	8 770 132 €	8 806 365 €	0,41 %
<b>Chapitre 74</b>	<b>1 583 248 €</b>	<b>2 415 748 €</b>	<b>2 374 200 €</b>	<b>- 1,72%</b>
<i>dont compte 74834 – compensations taxes foncières</i>	31 148 €	863 648 €	900 000 €	+ 4,21%

# Les recettes de fonctionnement – BP 2022

Les autres évolutions en matière de recettes réelles de fonctionnement sont :

## Chapitre 74 – dotations :

- 85 000 € en dotation forfaitaire  
+ 9 000 € en dotation de solidarité urbaine  

---

= - 76 000 € de dotations de l'Etat

## Chapitre 013 – atténuation de charges :

Hausse des agents adhérents au ticket-restaurant.  
Hausse des remboursements liés aux maladies.

## Chapitre 70 – produits des services :

Prévision à la baisse de 3,68% : 2021 avait été construit comme un « budget normal ». Le budget 2022 tient davantage compte des effets « covid-19 ».

## Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :

Diminution des mises en locations de logements communaux.

# Les dépenses de fonctionnement – BP 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	évolution BP 2022/2021 (en%)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 223 787,00 €	4 263 352,00 €	0,94 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 000 000,00 €	12 200 000,00 €	1,67 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 222,00 €	225 000,00 €	5229,23 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 648 931,00 €	1 880 648,00 €	14,05 %
<b>sous-total Dépenses de gestion courante</b>	<b>17 876 940,00 €</b>	<b>18 569 000,00 €</b>	<b>3,87 %</b>
66 CHARGES FINANCIERES	205 000,00 €	190 000,00 €	-7,32 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00 €	11 300,00 €	41,25 %
<b>sous-total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>18 089 940,00 €</b>	<b>18 770 300,00 €</b>	<b>3,76 %</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 692 897,00 €	1 780 000,00 €	5,15 %
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>19 782 837,00 €</b>	<b>20 550 300,00 €</b>	<b>3,88 %</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 3,76%.

# Les dépenses de fonctionnement – BP 2022

Les principales évolutions en matière de dépenses de fonctionnement sont :

## **Chapitre 011 – charges à caractère général :**

Les services informatiques hébergés dans le « cloud » sont désormais imputés au chapitre 65. Ainsi 36 648 € de dépenses basculent du chapitre 011 vers le chapitre 65.

A contrario, la cotisation de la commune à l'assurance « statutaire » est désormais imputée au chapitre 011. Ainsi 143 200 € de dépenses basculent du chapitre 012 vers le chapitre 011.

Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services sont ajustées au plus près, afin d'augmenter le taux de réalisation de ce chapitre budgétaire.

BP 2021	BP 2021 retraité	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP2021 retraité
4 223 787 €	4 323 349 €	4 263 352 €	- 1,39 %

## **Chapitre 012 – charges de personnel :**

Les dépenses de ce chapitre sont prévues en hausse de + 1,67%, intégrant l'effet du GVT (glissement-vieillesse-technicité) ainsi que les effets en année pleine des secteurs renforcés en cours d'année 2021 : renforcement du nombre de postes de la police municipale augmentant la couverture horaire effective, permettant une meilleure tranquillité pour les habitants, poste de manager du commerce de proximité.

BP 2021	BP 2021 retraité	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP2021 retraité
12 000 000 €	11 861 438 €	12 200 000 €	+ 2,85 %

# Les dépenses de fonctionnement – BP 2022

## **Chapitre 014 – atténuations de produits :**

Il s'agit de prendre en compte dès le vote du budget de la pénalité appliquée à la Ville, compte tenu de la non atteinte du taux de 25% de logements sociaux. Cette pénalité est prévue à hauteur de 220 000 €.

## **Chapitre 65 – autres charges de gestion courante :**

La contribution de la commune au SDIS (service départementale incendie et secours) augmente très fortement en 2022 : + 47 927 € (+7,50%), après 6 années de gel de cette contribution et avec une hausse de 28,9% de l'activité opérationnelle du SDIS sur la même période.

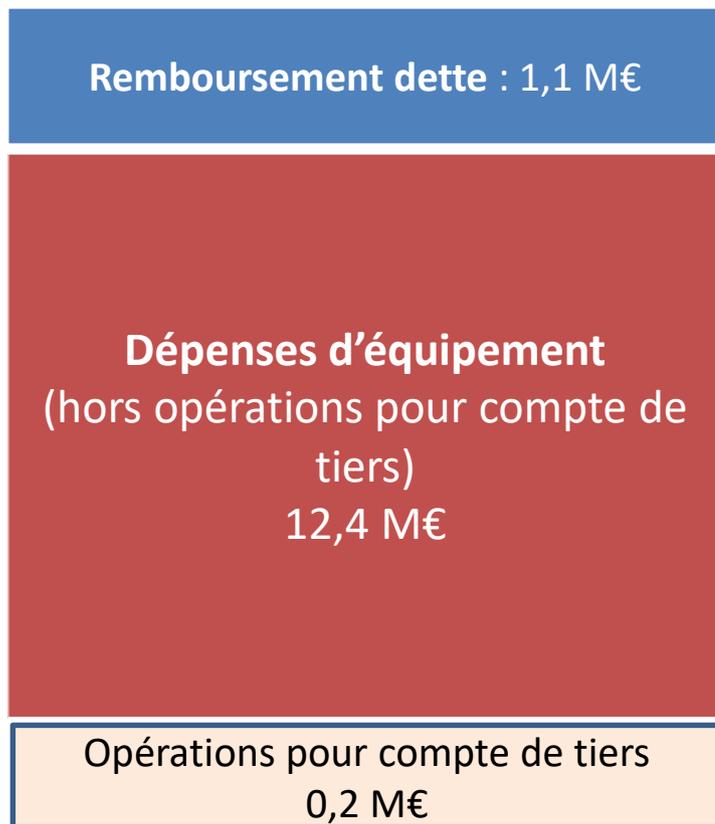
Les subventions aux associations et au CCAS sont maintenues.

## **Chapitre 66 – charges financières :**

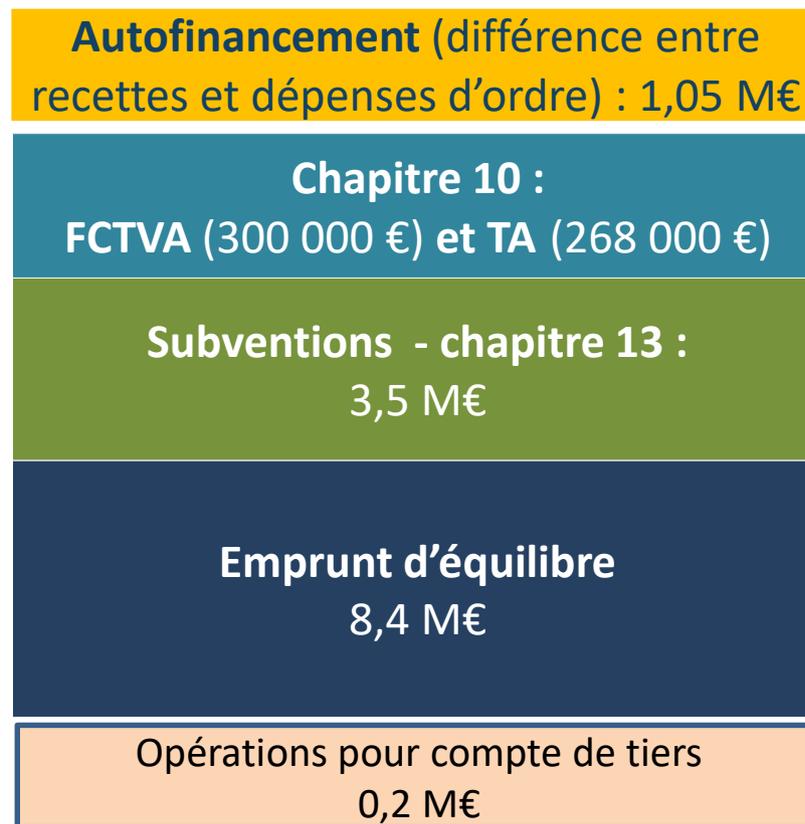
Les dépenses de ce chapitre poursuivent leur baisse compte tenu du faible endettement de la commune et de l'absence de nouveaux emprunts depuis 2019.

# L'investissement – BP 2022

## Dépenses



## Recettes



En 2022, l'autofinancement prévisionnel de 1,05 M€ et une quote-part du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de 50 000 € permettront de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'équipements seront financées par des subventions (28% des dépenses TTC), le FCTVA (250 000 €), la taxe d'aménagement (268 000 €) et pour partie de l'épargne antérieure cumulé à hauteur de 8,4 M€.

Le BP 2022 étant voté sans reprise des résultats antérieurs, il est équilibré par l'inscription d'un emprunt, qui ne sera pas réalisé.

# Les dépenses d'équipement – BP 2022

## Subventions d'équipement versées par la Ville :

Attribution de  
compensation (AC)  
d'investissement :  
446 654 €

Opérations  
façades :  
30 000 €

PIG (programme  
d'intérêt général) :  
30 000 €

## Les crédits de paiement des programmes pluriannuels :

Rénovation  
énergétique groupe  
scolaire Moulin  
d'Albon : 0,7 M€

Passerelle et  
belvédère Girodet :  
6,2 M€

Accessibilité des  
bâtiments  
communaux :  
164 000 €

## La transformation du Centre Ville :

Le centre de santé :  
536 000 €

Abords immeuble  
Axe 7 : 541 000 €

Rue Tony Garnier  
et Eloi Francon :  
955 000 €

# Les dépenses d'équipement – BP 2022

## Autres projets 2022

De nouvelles caméras de  
vidéoprotection : 82 500 €

La rénovation de la toiture  
maternelle de l'école G. Fraisse:  
272 000 €

Le chemin du Valentin :  
170 000 €

L'entrée nord : 160 000 €

Le stade des chirouzes :  
166 000 €

Sanitaires et jeux de pétanque  
Girodet : 250 000 €

La densification du cimetière  
Talavard : 93 600 €

## Des études pour les futurs projets :

Avenue de Lyon :  
50 000 €

Maison des  
associations :  
52 000 €

## Les besoins des services :

Le guichet unique et  
équipements de la salle du  
conseil municipal : 197 600 €

Réserve foncière :  
100 000 €

Patrimoine bâti :  
215 800 €

Voirie (hors opérations  
spécifiques) : 300 000 €

Renouvellement du parc  
auto et gros matériels :  
322 000 €

Informatique : 160 000 €

Autres matériels, mobiliers,  
besoins récurrents des  
services : 410 000 €

# Les engagements pluriannuels de la Ville

AP/CP Groupe scolaire Moulin d'Albon	TOTAL	Crédits prévus 2022	Reste-à-financer (exercices au delà de 2022)
<i>Nouvelle AP/CP</i>	<b>2 400 000 €</b>	<b>700 000 €</b>	<b>1 700 000 €</b>

AP/CP Projet Urbain (votée)	TOTAL	Réalisations cumulées au 31/12/2020	Crédits de paiement 2021	Crédits prévus 2022	Reste-à-financer (exercices au delà de 2022)
	<b>15 300 000 €</b>	<b>8 455 326 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>5 844 674 €</b>	<b>0 €</b>
<i>actualisation</i>	<b>15 300 000 €</b>	<b>8 455 326 €</b>	<b>532 847 €</b>	<b>6 233 650 €</b>	<b>78 177 €</b>

AP/CP Agenda D'Accessibilité Programmée (votée)	TOTAL	Réalisations cumulées au 31/12/2020	Crédits de paiement 2021	Crédits prévus 2022	Reste-à-financer (exercices au delà de 2022)
	<b>3 117 916 €</b>	<b>967 655 €</b>	<b>132 984 €</b>	<b>535 080 €</b>	<b>1 482 197 €</b>
<i>actualisation</i>	<b>2 900 000 €</b>	<b>967 655 €</b>	<b>37 754 €</b>	<b>163 939 €</b>	<b>1 730 652 €</b>

Les crédits 2022 sont ajustés pour tenir compte, dès le vote du BP, des dépenses réellement réalisées sur 2021.